

AVIS PUBLIC DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2019

À TOUS LES INTÉRESSÉS, AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE AU CANTON D'ORFORD, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 1007 DU *CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC*.

En effet, le rôle général de perception sera déposé au bureau municipal, ce 11 février 2019 au 2530, chemin du Parc à Orford où il peut être consulté.

En conséquence, l'envoi des comptes de taxes sera réalisé pour le 11 février 2019. Ainsi, les contribuables, dont le montant total annuel, des taxes et compensations, est supérieur à 400 \$, peuvent payer leur compte en quatre (4) versements aux dates suivantes :

- 13 mars 2019;
- 13 mai 2019;
- 12 juillet 2019;
- 10 septembre 2019.

Pour ceux dont le compte de taxes est inférieur à 400 \$, il doit être payé en entier au plus tard le 13 mars 2019.

Donné à Canton d'Orford, le 8 février 2019.



Brigitte Boisvert, avocate
greffière